

Section 0. Avis d'appel d'offres



Nom de l'Autorité contractante : Mairie de Cotonou

Objet ou titre de l'appel d'offre (AO) : ACCORD-CADRE BIENNAL A BONS DE COMMANDE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE L'ORGANISATION DES EVENEMENTS A LA MAIRIE DE COTONOU

Référence SIGMAP du DAO (numéro de l'AO) : S_DAAF_112237

Avis n° : 068./2025/MCOT/SE/PRMP/SP-PRMP du 04./11./2025

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de **la Mairie de Cotonou** publié sur le portail web des marchés publics le **11 septembre 2025 (version 5)**.

2. La Mairie de Cotonou a inscrit dans son budget des fonds propres, afin de financer **l'organisation de forum international**, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de **l'accord-cadre biennal à bons de commande pour le recrutement d'un prestataire charge de l'organisation des évènements à la mairie de Cotonou**.

3. La Mairie de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : **restauration, accueil et communication dans le cadre des évènements à la mairie de Cotonou**. Ce marché est réparti en deux (02) lots comme suit :

Lot 1 : Accord-cadre biennal à bons de commande pour le recrutement d'un prestataire chargé de la restauration dans le cadre des évènements à la mairie de Cotonou.

Lot 2 : Accord-cadre biennal à bons de commande pour le recrutement d'un prestataire chargé de l'accueil et de la communication dans le cadre des évènements à la mairie de Cotonou.

L'attribution sera faite par lot. Un candidat peut soumissionner aux deux (02) lots et peut être attributaire des deux (02) lots dès lors qu'il remplit, distinctement, les conditions de qualification requises pour chaque lot.

Les variantes ne sont pas autorisées.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la personne responsable des marchés publics ; Email : prmpcotonou@mairie.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble tous les jours ouvrables de 08 Heures à 12 Heures 30 minutes et de 14 Heures à 17 Heures 30 minutes heure locale.**



6. Les exigences en matière de qualification sont :

Lot 1 : Accord-cadre biennal à bons de commande pour le recrutement d'un prestataire chargé de la restauration dans le cadre des évènements à la mairie de Cotonou.

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- ✦ Être une entreprise ou un groupement d'entreprises régulièrement immatriculé exerçant dans le domaine de **l'hôtellerie, restauration, du service traiteur**, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- ✦ Disposer de **l'autorisation relative à la réglementation des établissements de restauration et assimilés** en République du Bénin, conformément au décret n° 2024-777 du 07 février 2024 y afférent et en fournir la preuve ;
- ✦ Avoir effectivement exécuté en tant que **prestataire** ou **sous-traitant**, au cours des trois dernières années (**2022, 2023 et 2024**) **et de l'année en cours, au moins deux (02) marchés de restauration** de montant au moins égale à soixante-dix millions (**70 000 000**) de francs CFA HTVA chacun, justifiés par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception définitive assorties des contrats (page de garde, page portant le montant du marché et la page de signature en copies simples), délivrée par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;
- ✦ Disposer d'un personnel ayant les qualifications et expériences exigées au point 5 de la sous-section C. critères de qualification et d'évaluation ;
- ✦ Disposer du matériel dont la liste est indiquée au point 6 de la sous-section C. critère de qualification et d'évaluation.

- Exigences financières :

- ✦ Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de six millions cinq-cents quarante-huit mille trois-cent soixante-dix-sept (**6 548 377**) francs CFA, justifié par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant son correspondant au Bénin.
- ✦ Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) au moins égal à quatre-vingt-dix-huit millions deux-cent vingt-cinq mille six-cent cinquante-six (**98 225 656**) francs CFA HT, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2 point 1.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

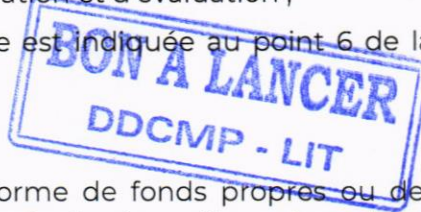
- Exigences techniques et expériences

- ✦ Être une entreprise ou un groupement d'entreprises régulièrement immatriculé exerçant dans le domaine de **l'hôtellerie, restauration, du service traiteur**, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- ✦ Disposer de **l'autorisation relative à la réglementation des établissements de restauration et assimilés** en République du Bénin, conformément au décret n° 2024-777 du 07 février 2024 y afférent et en fournir la preuve ;
- ✦ Disposer d'un personnel ayant les qualifications et expériences exigées au point 5 de la sous-section C. critères de qualification et d'évaluation ;
- ✦ Disposer du matériel dont la liste est indiquée au point 6 de la sous-section C. critère de qualification et d'évaluation.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences

- ✚ Être une entreprise ou un groupement d'entreprises régulièrement immatriculé exerçant dans le domaine de **l'évènementiel, la communication, l'organisation de cérémonie officielle**, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- ✚ Disposer d'un personnel ayant les qualifications et expériences exigées au point 5 de la sous-section C. critères de qualification et d'évaluation ;
- ✚ Disposer du matériel dont la liste est indiquée au point 6 de la sous-section C. critère de qualification et d'évaluation.



- Exigences financières :

- ✚ Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur quatorze millions six-cents quatre-vingt-seize mille sept-cent cinquante-quatre (**14 696 754**) francs CFA, justifié par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant son correspondant au Bénin.
- ✚ Les entreprises naissantes fourniront leur bilan d'ouverture et les entreprises ayant moins de trois (03) années d'exercice fourniront les états financiers de leurs années d'exercice dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2 point 1.
- ✚ Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels indiquant l'objet du marché et le lot concerné, de montant égal à cent quatre-vingt-treize millions neuf-cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-cinq (**193 997 155**) francs CFA.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. La durée du présent accord-cadre est de deux (02) ans non renouvelables pour chaque lot. Il sera mis en œuvre émission de bons de commande au fur et à mesure et sans remise en concurrence selon les clauses et conditions dudit accord-cadre, conformément à l'article 41 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Le délai d'exécution de chaque bon de commande y sera précisé.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 20/11/2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de la **mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par **voie postale**. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge¹ établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble** au plus tard le 09/12/2025 à 10 heures (heure locale). Le défaut de présentation de l'offre

¹ Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj

suisant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Cotonou sise au deuxième étage du bâtiment situé derrière le grand immeuble,**
le 09/12/25 à 10 heures 30 minutes (heure locale).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

Lot 1 : sept cent quatre-vingt-cinq mille (785 000) francs CFA

Lot 2 : un million sept cent soixante-trois mille (1 763 000) francs CFA⁵.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres à condition de justifier le statut de MPME par la production de l'Attestation d'Identification du Statut de la MPME, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi N° 2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Cotonou, le *04* / *11* / 2025




[Signature]
Manet Floriana C. GAZARD
 PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

⁵ Le montant est de un pour cent (01%) du montant prévisionnel du marché conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.